



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2022

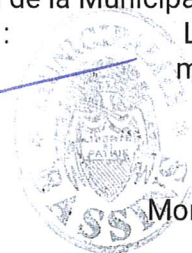
La Municipalité décide :

- De modifier l'attribution et les compétences des dicastères (art. 63 LC).
- D'annoncer aux parents le changement de directrice de l'UAPE.
- De convoquer l'administrateur et le liquidateur de Piscine de Bassins SA afin de faire un point de situation.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- D'autoriser diverses manifestations sur le territoire communal.
- De renoncer à un droit de préemption.
- De rencontrer des représentants de Romande Energie SA au sujet de l'avancement des travaux du chauffage à distance et du développement envisagé en 2023.
- D'accepter la convocation à la séance du Conseil communal du 29.09.2022 envoyée par le bureau du Conseil.
- De rappeler à des propriétaires leurs obligations d'entretien de haie.
- D'attribuer les travaux de démolition et de remise en état après enlèvement des socles et du système de barrières automatiques à l'arrêt de bus Bassins-Piscine.
- D'afficher la directive 2023 sur la gestion des déchets au pilier public.
- D'accepter la résiliation anticipée du bail de la boîte de distribution Swisscom sise route des Montagnes, cette dernière ayant été démantelée.
- De valider le cahier des charges de la nouvelle directrice pédagogique de l'UAPE.
- D'engager Mme Eymard en CDD du 1.09.2022 au 31.12.2022 comme auxiliaire à la piscine.

- D'insérer le flyer de commande de sapins de Noël dans le prochain Bassinfos de septembre 2022 et de valider ce dernier.
- De lever les restrictions d'eau.
- De valider les communications municipales qui seront données lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2022.
- D'autoriser une demande d'abattage d'arbre sur une parcelle privée.
- De délivrer des permis d'habiter.

Au nom de la Municipalité
Le Vice-Syndic : La Secrétaire
municipale adj. :


Denis Currat




Morgane de Coppet